

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA TERRASSE

Délibération n°2022-036

Séance du 16 juin 2022

Nombre du Conseil municipal			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants
23	23	16	21

L'an deux mil vingt-et-un,
et le 16 juin à 20h00,
le Conseil municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie au
nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame
Annick GUICHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 juin 2022.

Présents : Annick GUICHARD, Bruno BARET-COLLET, Rachel BERNARD, Thierry DAVID, Christine THOMAS, Michelle JOLLY, Christine CALLEDE, Jean-Michel DESCOMBES, Murielle BOYER, Emmanuel DELETRE, Jérôme WAUTHIER, Elian ESPAGNOL, Mélanie TELLIER, Benjamin DENOS, Dominique NOEL-BARON, Edith ALBAN

Absent excusé et représenté : Florence JAY pouvoir donné à Rachel BERNARD ; Jérôme DURAND, pouvoir donné à Benjamin DENOS ; Julie LEGOUBIN, pouvoir donné à Christine THOMAS ; Fady ABOUZEID, pouvoir donné à Bruno BARET-COLLET ; Jean-Louis TEPPE, pouvoir donné à Elian ESPAGNOL.

Absent : Fabien LOUIS, Didier BURILLON

Secrétaire de séance : Christine CALLEDE

➤ **Convention entre le préfet de l'Isère et les services utilisateurs du Système National d'Enregistrement des demandes de logement social**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que :

Depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans le Système National d'Enregistrement (SNE). Les services utilisateurs du SNE sont principalement les communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux, ainsi que de manière générale les autres réservataires de logements sociaux (Etat, Département, Action Logement,...) tel que défini dans les articles R.441-2-1 et R.441-2-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Chaque service utilisateur du SNE doit au préalable avoir signé une convention avec le préfet de l'Isère, rappelant les droits et obligations de chacun. Les conventions signées depuis 2015 doivent aujourd'hui être renouvelées, afin que la commune puisse continuer à avoir accès au SNE en consultation.

Le conseil municipal a pris connaissance du projet de convention, fourni en annexe.

Madame le Maire souligne que celle-ci acte que l'enregistrement des demandes de logement social, déposées sur la commune de La Terrasse, sera réalisé par la communauté de communes Le Grésivaudan qui sera co-signataire de la présente convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter la convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du SNE.

D'autoriser le Maire à signer cette convention.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

**Le maire,
Annick GUICHARD**



Transmis en préfecture le

Affiché le

Identifiant unique de l'acte :